

# LE PROJET NATIONAL POUR LES AROUMAINS D'ALBANIE PENDANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES. LA VOIX DE LA DIPLOMATIE

VIOREL STĂNILĂ  
(Institut des Études Sud-Est Européennes)

Fondé sur la théorie de l'identité, l'auteur analyse un groupe de textes : rapports, comptes-rendus, synthèses, télégrammes, rédigés dans le style imposé par les rigueurs de la littérature diplomatique. L'étude porte sur quelques documents, qui reflètent des points de vue personnels et, parfois, le subjectivisme des signataires au sujet des mécanismes de construction de l'identité chez les Aroumains d'Albanie (1929–1943).

**Mots-clé :** Aroumains, identité, irréductibilité, élite, conservatisme.

## I. LE CONTEXTE POLITICO-DIPLOMATIQUE

Lors de son admission à la Société des Nations, le 2 octobre 1921, l'Albanie a signé devant le Conseil de la Société, une Déclaration par laquelle elle s'engageait à respecter et à appliquer les principes généraux inscrits dans les Traités sur les Minorités, déjà signés par tous les autres États membres<sup>1</sup>. Condition sine qua non pour que l'Albanie soit acceptée dans l'organisation, ce qui revenait à la reconnaissance internationale de l'État albanais. Le jour même, le Conseil a adopté une Résolution par laquelle la Société des Nations devenait le garant des engagements de l'Albanie<sup>2</sup>.

Ultérieurement, on a démarré le difficile processus d'édification et consolidation des structures de l'État albanais, dans les conditions d'une grave instabilité politique interne et de fortes pressions de l'extérieur<sup>3</sup>.

Pour diminuer la possibilité d'ingérence de certains voisins dans ses affaires intérieures, le gouvernement de Tirana a commencé par prendre des mesures pour restreindre les droits des minorités ethniques et confessionnelles.

<sup>1</sup> Cf. N. N. Hiott, secrétaire de Légation, in Antoniaade, ministre plénipotentiaire, à N. Titulescu, ministre des Affaires Étrangères, le télégramme de la Légation de Roumanie à Genève, nr. 206 du 12 février 1935, no d'enregistrement MAS 9268.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> « La préemption de l'Italie dans les relations externes du gouvernement de Tirana – statuée par la Conférence des Ambassadeurs de novembre 1921 – est devenue pesante après 1925 ; le quasi-protectorat italien en Albanie, devenu presque officiel après les traités de 1926 et 1927, n'a pratiquement laissé à Zogu et ses compagnons aucune liberté réelle dans la politique balkanique. » (Constantin Iordan, *România și relațiile internaționale din Sud-Estul Europei, 1919 – 1924*, Ed. All Istoric, București, 1999, p. 29).

Dès 1925, la communauté aroumaine d'Albanie en a été affectée et en octobre 1927, on a officiellement décidé d'étatiser les écoles aroumaines, en maintenant l'enseignement en langue roumaine.

Le problème de l'enseignement et du service religieux en langue maternelle pour les Aroumains d'Albanie a constamment fait partie des priorités de la diplomatie roumaine. Les nombreuses informations à ce sujet, envoyées au siège du Ministère par la Légation roumaine à Tirana, donnent la mesure des efforts faits par les diplomates roumains pour défendre le statut des écoles et des églises roumaines d'Albanie, ce qui aboutit à la réprivatisation desdites écoles en novembre 1930.

Ce n'était qu'un *intermezzo*, car la nouvelle constitution albanaise, promulguée le 25 avril 1933, prévoyait, à nouveau, l'étatisation des toutes les institutions privées d'enseignement, y compris donc celles des Aroumains, avec enseignement en albanais.

Le 5 avril 1934, la minorité nationale hellène d'Albanie s'est adressée au Conseil de la Société des Nations pour dénoncer les mesures prises par le gouvernement albanais relatives à la fermeture des écoles privées avec enseignement en grec.

Le 11 janvier 1935, le Conseil de la Société des Nations a décidé de demander l'avis de la Cour Permanente de Justice Internationale de La Haye sur la question des écoles des minorités ethniques d'Albanie.

Le 7 avril 1935, ladite cour a émis l'avis consultatif : elle trouvait non fondée la thèse du gouvernement albanais selon laquelle la suppression des écoles privées en Albanie constitue une mesure générale, applicable tant à la majorité qu'à la minorité, mesure conforme à la lettre et à l'esprit de la Déclaration albanaise du 2 octobre 1921 – al. I, art. 5<sup>4</sup>.

C'est une période qui témoigne que les diplomates roumains se sont donnés beaucoup de mal pour obtenir que l'on revienne au régime dont les écoles et les églises bénéficiaient dès l'époque de l'Empire Ottoman, conformément à l'*Irade* de 1905 : nombre d'audiences chez les ministres, les premier-ministres et chez le roi d'Albanie, des démarches officieuses, des négociations, des analyses, tout ce qui aurait permis de trouver les meilleures solutions en la circonstance.

Le 26 avril 1935, le ministre albanais des affaires étrangères a communiqué au représentant roumain à Tirana que le Roi Zogu Ier a disposé la réouverture des écoles aroumaines à partir du même jour (c'est devenu effectif le 6 mai 1935, aux mêmes conditions qu'avant l'étatisation).

Enfin, le 9 mai 1936, on a promulgué le décret-loi sur l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées en Albanie<sup>5</sup>.

Ce sera, de nouveau, pour peu de temps car, le 7 avril 1939, l'Albanie était occupée par l'Italie et le 12 avril les Albanais offraient la couronne au roi d'Italie.

<sup>4</sup> Vișoianu, ministre plénipotentiaire, à N. Titulescu, ministre des Affaires Etrangères, le télégramme de la Légation de Roumanie à Tirana, le 7 août 1936, no d'enregistrement MAS 45815.

<sup>5</sup> Cf. N.N. Hiott, op. cit.

Selon les documents consultés, la Lieutenance Royale italienne n'est pas plus enclin que les gouvernants albanais à trouver une solution favorable et stable à la question aroumaine en Albanie. Les diplomates roumains en donnaient deux motifs :

- a) le souci de ne pas s'aliéner la population et l'élite albanaises<sup>6</sup> ;
- b) la méfiance à l'égard des Aroumains à cause de leur appartenance à l'orthodoxie (perçue par Rome comme un instrument mis au service des intérêts grecs<sup>7</sup>).

Ce sont quelques jalons politico-diplomatiques qui marquent l'évolution de la question aroumaine pendant l'entre-deux-guerres.

A l'époque, les décideurs en matière de politiques extérieure roumaine avaient envisagé trois possibilités dont la Roumanie disposait pour s'impliquer dans la défense des droits culturels et religieux des Aroumains d'Albanie<sup>8</sup> :

1. Invoquer le *statu quo* de la période de la domination ottomane dans les Balkans, perpétué en Albanie entre 1913–1922 aussi.
2. Invoquer la Déclaration albanaise de 1922 concernant le respect des droits des minorités ethniques, faite lors de l'admission de l'Albanie à la Société des Nations.
3. Identifier des solutions *ad hoc* pour l'adaptation au nouveau régime étatisé des écoles des minorités ethniques en Albanie.

Finalement, c'est la première qui a prévalu<sup>9</sup>, option que même Nicolae Titulescu avait soutenu alors qu'il était Ministre des Affaires Etrangères (du 24 novembre

<sup>6</sup> « Le gouvernement albanais et la Lieutenance Royale [italienne, n.n.] ne semblent pas disposés à accorder des libertés à la minorité roumaine.

Surtout actuellement, avec les grands troubles internes, remettre sur le tapis la question des minorités, qui aggrave le mécontentement général, y serait considéré comme très dangereux.

D'autre part, on refuse aussi l'idée du transfert des Roumains d'Albanie dans la région du Pinde, car les Roumains, là où ils se trouvent, représentent un élément essentiel de l'économie albanaise, du commerce maritime, de la production de fromage et laine, et leur disparition engendrerait aussi des troubles incalculables ». (N. Țimiraș, secrétaire de légation, gérant du Consulat Général, au général Ion Antonescu, chef du gouvernement roumain, ministre des affaires étrangères, le télégramme no. 449/P du 1<sup>er</sup> août 1941 du Consulat Général de Roumanie à Tirana – Rapport synthétique) ; voir N. Ș. Tanașoca, *Unitate romanică și diversitate balcanică*, Bucarest, 2004, p. 255–275.

<sup>7</sup> « ...accorder une certaine autonomie [à toute la région du Pinde contrôlée par l'Italie] mécontenterait le Gouvernement albanais [...] et Rome aussi, qui perçoit l'église orthodoxe des Roumains du Pinde comme une orientation grécophile... » (ibid.)

<sup>8</sup> « Si, par ce démantèlement systématique des écoles et des églises d'Albanie et par la perte d'un nombre si important d'écoles, nous avons perdu et continuons de perdre un grand nombre de Roumains, la faute nous incombe, dans une certaine mesure, à nous aussi.

Au lieu d'inciter, en 1921, nos Roumains d'Albanie à se déclarer minorité ethnique et réclamer à bon escient leurs droits garantis par la Société des Nations, à l'instar des autres minorités, nous avons compté et comptons encore sur seule l'« amitié traditionnelle roumano-albanaise », sur « la reconnaissance des Albanais », sur « nos droits gagnés pendant la domination turque » (que, d'ailleurs, nous n'avons jamais invoqués haut et fort en Albanie) et sur le Traité de Bucarest de 1913, dont la valabilité n'est reconnue ni par la Grèce, ni par la Yougoslavie ». (Etude de synthèse sur les Roumains de l'étranger, le 21 mars 1935, Fonds 71 – Albanie, Années 1937–1940, vol. 3, Général, AMAE București).

<sup>9</sup> Le 21 juin 1935, il y a eu une réunion du Conseil Juridique du Ministère Roumain des Affaires Etrangères qui, analysant les possibilités offertes par la CPJI pour la solution du problème des écoles roumaines en Albanie, concluait que « la Roumanie a tout intérêt à trouver une voie d'entente avec l'Albanie, en faisant abstraction du texte et de l'interprétation de la déclaration albanaise du 1921 ». (Dans ce sens, Dem. Negulescu, membre de la CPJI a voté en faveur de l'Albanie.)

1927 – 9 novembre 1928; 20 octobre 1932 – 1<sup>er</sup> octobre 1934; 10 octobre 1934 – 28 août 1936).

## II. LES SOURCES

De la riche correspondance diplomatique que la Légation de Roumanie à Tirana a entretenue avec le Ministère des Affaires Etrangères, concernant les Aroumains d'Albanie, nous avons retenu quatre documents qui contiennent, à la fois, des faits et des évaluations et appréciations qui reflètent la manière dont les diplomates roumains percevaient les Aroumains :

1. Un compte rendu adressé au Ministre des Affaires Etrangères (Al.Vaida Voevod) par M. Arion, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires Politiques Orientales, le 5 décembre 1929 – par la suite « Compte-rendu » ;
2. Une étude de synthèse sur les Roumains de l'étranger, datée du 21 mars 1935 – par la suite « Synthèse » – Fonds 71 – Albanie, Années 1937–1940, vol. 3, Général, AMAE București) ;
3. Le télégramme de la Légation no 1110 du 2 décembre 1938 adressé à N.P. Comnen, Ministre des Affaires Etrangères – par la suite « Télégramme » ;
4. Le rapport synthétique du Consulat Général de Roumanie à Tirana no 449/P du 1<sup>er</sup> août 1941 (N. Țimiraș, secrétaire de légation, gérant du Consulat Général, au général Ion Antonescu, Chef du gouvernement roumain, Ministre des Affaires Etrangères) – par la suite « Rapport ».

La mémoire institutionnelles et les canons de rédaction de tels textes professionnels leur confèrent un caractère synoptique : la situation des Aroumains du milieu urbain, du milieu rural : les campagnards, les « montagnards » et les transhumants ; l'immigration des Aroumains en Roumanie ; la base des actions entreprises par la Roumanie pour aider les Aroumains.

Ce qui diffère c'est l'importance accordée à chacun des sujets abordés, ainsi que les solutions trouvées par les diplomates à certains problèmes de la communauté aroumaine d'Albanie, compte tenu du climat politico-diplomatique au moment de la rédaction.

Ainsi, par le Compte rendu du 1929, M. Arion proposait de défendre les droits des Aroumains à l'éducation en langue maternelle sur la base de la situation « de fait et de droit créée par le fonctionnement continu de nos écoles entre 1913–1922 en Albanie, dans les conditions que nous avons héritées des Turcs », en refusant l'étatisation des écoles aroumaines décidée deux années auparavant par le gouvernement albanais.

Quelques années plus tard, dans la Synthèse de 1935, on critiquait la manière dont on avait antérieurement<sup>10</sup> abordé la question et l'on proposait l'organisation de

<sup>10</sup> Voir supra, note 7.

la communauté en tant que minorité ethnique pour bénéficier des prévisions de la Déclaration albanaise à la Société des Nations, du 2 octobre 1921 : « tous ces moyens [pour préserver l'éducation et la religion en langue maternelle, n.n.] ne pourraient être profitables que si nos Roumains [...] s'organisaient en communautés et se déclaraient, sans tarder, minorité ethnique ».

Un autre sujet très important, la possibilité de résoudre la question aroumaine dans les Balkans par le transfert des Aroumains en Roumanie, qui n'apparaît pas dans le Compte rendu, est largement traité dans la Synthèse de 1935 et le Télégramme de 1938, où il est montré que l'on devrait inciter à immigrer surtout les marchands et les intellectuels aroumains et cela pour deux raisons :

a. dégrever l'État roumain du poids financier que représenterait l'immigration des colonies des villageois aroumains pauvres (mises en possession, crédits agricoles, exonération de taxes et d'impôts etc.)<sup>11</sup>

b. limiter la pression sociale déjà inquiétante « du dangereux prolétariat intellectuel » à la recherche d'emplois publics (allusion voilée à la radicalisation de la jeunesse intellectuelle devant l'absence de perspective professionnelle à la fin des études et allusion à l'attraction que l'extrême droite exerçait sur cette jeunesse, particulièrement sur celle d'origine aroumaine).

### III. PALIERS DE L'IDENTITÉ ETHNIQUE CHEZ LES AROUMAINS D'ALBANIE

Conformément aux documents ci-dessus mentionnés, la stratification sociale des Aroumains d'Albanie aurait été de type quaternaire :

1. **les Aroumains citadins** – intellectualité et marchands : on ne se réfère qu'à ces deux couches urbaines comme représentantes de l'élite des Aroumains, les « moscopolitains » importantes pour la cause nationale aroumaine ;

2. **les agriculteurs Aroumains de la Vallée de la Mouzakia** : vivant dans une situation matérielle précaire, affectés, en grand nombre, par la malaria, menacés d'assimilation s'ils ne se trouvent en groupement compacts ;

3. **les Aroumains sédentaires de la zone montagneuse** : plus exactement de la zone de Korça ; considérés comme le plus puissant filon national des aroumains ;

4. **les Aroumains nomades** – les frashari – : à l'abri de l'assimilation grâce au conservatisme des traditions et à la vie nomade, mais avec un minimum d'éducation et de conscience ethnique.

<sup>11</sup> « ... j'estime que la ligne directrice d'une éventuelle politique d'immigration visant les Aroumains des Balkans doit surtout cibler les citadins. On a en effet, encouragé, jusqu'à ces dernières années, plutôt l'implantation de colonies paysannes qui en ont fait venir dans le pays justement, les éléments les plus pauvres et les plus primitifs de la minorité aroumaine, ce alors que, chez nous, ce n'est pas les villages, mais les villes qui doivent être peuplés et que ce n'est pas la force de travail qui manque à la campagne, mais la terre. [...] l'immigration des citadins supposerait plutôt des facilités fiscales, que des dépenses proprement-dites et même les crédits d'installation que l'on pourrait éventuellement leur consentir seraient, sans doute, pour la plupart remboursés par les intéressés si la situation générale resterait normale. » (Le télégramme de la Légation no 1110 du 2 décembre 1938, p. 11).

Comme on peut facilement prévoir, l'identité ethnique était différemment appréhendée par les quatre groupes sociaux, ce que les documents diplomatiques cités mettent correctement en évidence. Pour la présente étude, seuls intéressent les causes et les facteurs intérieurs à la communauté aroumaine qui ont généré ces différences.

### 1. Les Aroumains citadins

**Le Compte-rendu :** « ...aucun Aroumain n'a pensé à la nécessité de s'organiser et se déclarer ethnique minoritaire, avec tous les droits y consentis après la guerre ; d'ailleurs, nulle intention de se manifester dans ce sens ni de la part des intellectuels, par crainte de perdre leurs situations politiques ou fonctions administratives, ni des marchands ou des personnes aisées, de peur d'être dérangés dans leurs affaires... »

**Synthèse :** « Il est évident que plusieurs intellectuels Roumains d'Albanie craignent de le faire [s'organiser en minorité, n. n.] afin qu'ils ne perdent leurs situations politiques ou fonctions administratives et qu'il y aura grand nombre de marchands et personnes aisées qui se garderont bien de le faire, de crainte que les autorités albanaises ne se mêlent de leurs affaires... »

« Ayant une situation matérielle satisfaisante, ils ne pensent même pas à immigrer en Roumanie ou ailleurs. Mais ces Roumains citadins, qui vivent chacun de son côté et sans un point d'encrage, sont exposés à une lente mais sûre et certaine dénationalisation et leur conscience nationale commence à faiblir. »

**Télégramme :** « J'ai pu constater à l'occasion de ma visite que, malheureusement, les Aroumains plus éveillés et plus cultivés, c'est-à-dire ce que nous pourrions appeler l'aristocratie locale, « moscopolitains » – les originaires de Moscopole –, comme on les appelle en Korça (bien que Moscopole ne soit plus qu'un village de montagne), ne participent pas trop au mouvement national qui intéresse surtout la classe défavorisée.

Les raisons semblent être, d'une part la prudence, la peur de ne pas s'aliéner les autorités, de ne pas perdre, s'il s'agit de marchands, une partie de la clientèle albanaise, et de l'autre, le fait que les Roumains d'Albanie n'ont que des écoles primaires, depuis que le lycée roumain de Bitolia a été fermé, et que les enfants qui veulent continuer leurs études doivent le faire dans les lycées albanais et, dans ce cas, l'école primaire en roumain est plutôt un inconvénient... »

« Regagner la bourgeoisie aroumaine, qui est en train de se fondre à la majorité albanaise (ou slave, de Bitolia) est donc un problème très urgent si nous voulons maintenir le mouvement roumain dans les Balkans, en général, et en Albanie et les régions avoisinantes, en spécial, par une vie spirituelle toujours plus riche et un prestige certain et convenant mieux à l'importance de la Roumanie dans les Balkans. »

**Rapport** : « En général, les Roumains des villes sont exposés au danger de l'assimilation albanaise ».

Dans les théories sur l'édification nationale, l'intellectualité est celle appelée à mobiliser et organiser la collectivité pour la réalisation de ses aspirations nationales. A son tour, l'élite a besoin du concours des masses dans le processus d'émancipation nationale, pour légitimer son discours ethnique<sup>12</sup>. La maturité de la conscience ethnique ne peut être atteinte sans l'implication des masses qui constituent l'ethnie concernée.

Or, dans le cas des Aroumains d'Albanie, pour l'élite économique et intellectuelle, les intérêts personnels et les possibilités de profit l'emportaient sur la cause nationale, ce qui prouve la faiblesse de la conscience nationale de la « bourgeoisie » aroumaine<sup>13</sup>. A son tour, étant donné les conditions de l'époque à la campagne, les villageois aroumains étaient maintenus au niveau de la conscience collective proto-ethnique, qui favorisait la perpétuation des relations traditionnelles d'autorité locale, basées sur la parenté et le clientélisme, par rapport aux phases supérieures d'organisation ethnique et nationale.

Dans la Synthèse cette question est exprimée clairement : « ...mais les intellectuels roumains conscients, des villes (d'ailleurs peu nombreux) ne sauraient laisser l'initiative de cette question si importante à la population rurale, qui est naturellement moins consciente et plus indifférente aux problèmes nationaux roumains ».

Les diplomates roumains attiraient l'attention qu'il était impératif d'intéresser l'élite au projet national : « Regagner la bourgeoisie aroumaine, qui est en train de se fondre à la majorité albanaise (ou slave, de Bitolia) est donc un problème très urgent, si nous voulons maintenir le mouvement roumain dans les Balkans, en général, et en Albanie et les régions avoisinantes, en spécial, par une vie spirituelle toujours plus riche et un prestige certain et convenant mieux à l'importance de la Roumanie dans les Balkans. » (Télégramme).

## 2. Les agriculteurs aroumains de la Vallée de la Mouzakia

**Synthèse** : « Pourtant, ceux qui vivent en petits groupes disséminés parmi les Albanais et loin des communautés roumaines plus conscientes, ont moins le sentiment d'être Roumains, leur vocabulaire est pauvre et plein de mots albanais ».

**Rapport** : « Dans la région de Durrës le processus d'assimilation est encore plus grave et concerne aussi les villages. Au contraire, dans les régions de Fieri, Berat et Vlora, des dizaines de villages roumains, par groupes compactes, préservent inaltérées leurs traditions ancestrales et manifestent à l'unanimité le désir d'avoir leurs propres écoles et églises. »

<sup>12</sup> Idem, p. 86.

<sup>13</sup> Idem, p. 25.

### 3. Les Aroumains sédentaires de la zone montagneuse

**Télégramme** : « Ainsi, le nationalisme roumain semble faiblir et animer surtout le prolétariat de Korça et les paysans pauvres des environs (*qui se contentent, pour leurs enfants, de l'école primaire et espèrent recevoir des terres au pays*). Aux yeux des Albanais et mêmes des Aroumains, cela fait perdre de son prestige au mouvement national et partant de son importance et capacité d'expansion ».

**Synthèse** : Leur conscience nationale roumaine est un peu plus développée et les écoles et les églises que nous avons encore en Albanie, sont l'âme de ces Roumains.

Leur situation économique, autrefois florissante, actuellement, à cause de la crise et des pertes subies pendant l'occupation militaire, est au plus bas et presque tous envisagent d'immigrer en Roumanie.

**Rapport** : « Dans la région de Permeti, nos conationaux subissent encore plus l'influence étrangère par les écoles albanaises mieux organisées et, bien qu'ils aient encore une vive conscience nationale, se trouvent en grand danger d'assimilation ».

« Dans la région de Korça, les Roumains résistent mieux que partout ailleurs, grâce à leur isolement dans les montagnes et à l'existence des écoles et églises roumaines. Les Roumains nomades peuplent toutes les montagnes de l'Albanie Méridionale ».

### 4. Les Aroumains nomades

**Synthèse** : « Leur vie de perpétuelle migration les empêche d'avoir une culture et une conscience nationale roumaine plus développée, mais ils préservent obstinément la langue et les coutumes ancestrales et ne s'apparentent pas aux étrangers. Pourtant, comme cette vie de nomades est, dernièrement, de plus en plus difficile, ils seront obligés, tôt ou tard, à s'établir dans les communes roumaines ou albanaises, où ils seront, sans doute, dénationalisés plus vite que dans leurs montagnes. »

La remarque suivante est valable pour tous les Aroumains du milieu rural :

« ...ils n'ont pas plus l'intention de se manifester en ce sens [comme minorité ethnique, n.n.] que la population aroumaine des villages, qui ignore et à laquelle indiffère la question nationale, par crainte d'éventuelles persécutions. »

**(Compte-rendu)**

Au vu de ce qui précède, il faut traiter d'exagération les affirmations du genre :

– « Les villageois roumains gardent, en grande partie, leur caractère national »

(Rapport) ;

– « Pendant tout mon voyage, je n'ai rencontré aucun Roumain qui ne souhaite la pleine autonomie de la religion et de l'école. Cette impressionnante ténacité nationale, manifestée aussi par nos frères des régions de plaine du littoral où ils se trouvent en permanence en contact avec des étrangers, mérite d'être

connue en détails et opposée à l'attitude des autorités qui soutiennent que nous ne sommes pas devant un problème de minorité ». (Rapport)

« La ténacité nationale » et « le caractère national » chez les pâtres et les agriculteurs aroumains tiennent plutôt de ce que les diplomates appelleraient aujourd'hui « prendre ses désirs pour des réalités ». Préserver les traditions et la langue n'implique pas nécessairement un niveau très élevé de conscience nationale. Cette attitude conservatoire agissait en fonction de ces liens de groupe restreint, qui favorisent les identités locales basées sur la communauté d'ethnie et de religion, et qui sont réfractaires à toute influence externe, que ce soit de dénationalisation ou de nationalisation. « Le caractère national » implique l'adhésion des sujets à une idéologie et la mobilisation consciente, phase que les couches rurales de la société aroumaine n'avaient pas encore atteinte.

Dans leur cas, on peut parler de ce que l'historien Iulian Frunțașu, de la République de Moldavie, a appelé « intractabilitate »<sup>14</sup> – irréductibilité – : « L'identité des paysans était déterminée plutôt par l'isolement de la vie quotidienne, par les relations de parenté que par les idées abstraites de statut ethnique et de particularités de groupe assumées dans le sens national. »<sup>15</sup>

Sans une cohésion de groupe qui transcende l'isolement rural, « la formation de la conscience nationale est impossible. Les paysans, grâce à leur conservatisme « naturel », ont été à même de préserver la langue et les traditions [...], mais ils n'étaient pas à même de percevoir les concepts abstraits de nation, État, émancipation sociale et nationale... »<sup>16</sup>

#### IV. ÉVALUATION GÉNÉRALE DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ETHNIQUE DES AROUMAINS, À L'ÉPOQUE CONCERNÉE

Cette variété de positionnement des groupements sociaux aroumains par rapport à leur propre identité confirme la thèse constructiviste conformément à laquelle « les identités et le loyautés peuvent être construites, consolidées, détruites ou transformées avec le même *naturel* social avec lequel la plupart des individus s'identifient dans l'existence quotidienne »<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> En adaptant à notre cas, la définition donnée par I. Frunțașu à « irréductibilité nationale », ce serait l'incapacité chronique des individus (en l'occurrence, les paysans aroumains) d'assumer les identités nécessaires pour démarrer et finaliser les projets d'édification nationale, indispensables à l'assimilation de la modernité. Ainsi l'irréductibilité c'est assurer l'atemporalité et sortir de l'histoire. Elle a été déterminée par des facteurs internes et externes dont on peut difficilement établir la priorité. L'irréductibilité est générée par l'incapacité d'assimiler, ce qui, à son tour, attire des forces externes hostiles, car l'assujettissement des individus qui en sont marqués, ne présente pas grande difficulté. L'irréductibilité sociale/nationale des Aroumains a pu générer seulement un protonationalisme. (Cf. Iulian Frunțașu, idem, p. 57)

<sup>15</sup> Idem, p. 55.

<sup>16</sup> Idem, p. 73.

<sup>17</sup> Iulian Frunțașu, *O istorie etnopolitică a Basarabiei*, Ed. Cartier, 2004, p. 12.

Le sentiment de l'appartenance commune (sur la base d'un mythe commun de la descente, de notions communes d'histoire, des traditions et des coutumes, de la même langue et la même religion, d'un sentiment de solidarité et de parenté, de l'association à un territoire spécifique) est nécessaire pour agréger une communauté ethnolinguistique, mais insuffisant pour le plein accomplissement de l'identité ethnique.

La formation de la conscience nationale est aussi, selon Iulian Frunțașu, un processus historique d'intégration politique, caractérisé par l'intensification significative de la communication entre les membres de ladite collectivité par : l'urbanisation, le système d'éducation, le développement des marchés, l'interaction toujours plus importante entre les villages isolés, les bourgs et les villes, le développement de l'infrastructure des communications et des transports<sup>18</sup>.

Or, il n'y en avait pas trace dans l'Albanie précapitaliste des années '20 du siècle passé.

Donc, l'évolution de la phase de conscience ethnorurale à celle de pleine conscience nationale est restée bloquée à la phase du nationalisme primitif<sup>19</sup> (conscient des différences ethniques, mais ignorant sa mission de modernisation de la société). Cette évolution a été grevée tant par des spécificités propres à la société aroumaine : la non-adhésion au projet identitaire roumain des couches cultivées et l'irréductibilité des masses rurales, que par des facteurs externes : le contexte politico-économique d'Albanie.

Voici, les ingrédients d'un projet identitaire viable :

1. la prise de conscience des différences ethniques : à cet égard, deux de nos sources contiennent des références claires quant à la précarité du sentiment de différence qui animait les Roumains vis-à-vis des Albanais :

– « ... les Aroumains d'Albanie ne se présentent pas comme une minorité ethnique organisée ; ils ont toujours vécu en parfaite entente avec les Albanais, luttant ensemble, pour leurs droits, contre la domination turque, mais, étant moins nombreux et plus dissipés, ils se sont fait assimiler par les albanais, malgré leur prétention d'être sur pied de parfaite égalité avec ces derniers ». (Compte-rendu)

– « **Il faut pourtant, retenir que la totalité de nos Roumains d'Albanie n'est pas considérée comme une minorité ethnique étrangère, qu'elle ne s'est organisée, ni déclarée en tant que telle, se basant sur sa situation effectivement particulière en Albanie, sur ses mérites dans les combats menés pour l'indépendance de l'Albanie, sur les liaisons d'amitié traditionnelle qui ont toujours existé entre les Albanais et les Roumains et aussi sur les droits gagnés par la Roumanie pendant la domination ottomane...** » (Synthèse)

2. une idéologie nationaliste, que les masses rurales n'étaient pas à même d'assimiler, faute d'habiletés intellectuelles suffisamment développées par l'éducation.

Or, c'est justement l'éducation des minorités, le nœud de cet algorithme ethnique, qui était la plus touchée par les mesures prises par l'État albanais pendant

<sup>18</sup> Cf. Karl Deutsch, in Iulian Frunțașu, op. cit. p. 17.

<sup>19</sup> Qui peut se consolider en protonationalisme, sans évoluer ultérieurement. (Idem, p. 72).

l'entre-deux-guerres, parallèlement au service religieux en langue maternelle. Dans le Télégramme on constate aussi le manque d'intérêt de la plupart des Aroumains pour l'éducation : « ... la pauvreté de la plupart des Aroumains et leur manque d'intérêt pour la lecture... »

Le projet national, pour les Aroumains d'Albanie, a été implémenté dans les conditions du précapitalisme, ce qui l'a privé du « souffle du progrès », des forces modernisatrices qui auraient pu effectivement provoquer l'évolution de la phase proto ethnique à celle de conscience nationale pleinement accomplie en assumant l'action politique (se constituer en minorité nationale). Les antécédents de l'organisation collective chez les Aroumains – *jus vallachicum* – ou les *capitaineries* – n'avaient pas non plus dépassé la phase proto ethnique.

Dans le schéma proposé par Miroslav Hroch pour l'analyse de l'évolution des mouvements nationaux, la situation des Aroumains d'Albanie pendant l'entre-deux-guerres correspondrait à l'Etape A, quand « un nombre limité de professeurs, écoliers, universitaires et un groupe de personnes plus enthousiastes manifestent, au début, un intérêt passionnant pour l'étude de la culture et de l'histoire »<sup>20</sup> dudit groupement ethnique. Pour la pleine maturité de la conscience nationale chez les Aroumains, il aurait fallu que suivent : « l'Etape B – le processus de fermentation de la conscience nationale, durant laquelle un nombre important de patriotes-agissant diffusent et mettent en circulation les idées nationales et l'Etape C – la renaissance nationale totale, quand de larges masses sont animées par des sentiments nationaux et des mouvements importants. »

Les formes associatives ethniques des Aroumains d'Albanie, autant qu'il y en aura eu, n'ont pas eu une force mobilisatrice plus forte que l'irréductibilité des masses ou le confort social des couches favorisées des Aroumains.

A tout cela, s'ajoute l'absence de cohésion ethnique et les intérêts parfois contraires à ceux nationaux, comme remarqué dans la Synthèse : « mais tous ces moyens [d'action nationale, n.n.] ne pourraient nous être utiles que si nos Roumains, en apprenant des erreurs du passé et **faisant fi des disputes et intérêts personnels, parfois contraires aux intérêts roumains**, s'organisaient en communautés et se déclaraient sans tarder minorité ethnique ».

La solution proposée par les diplomates, à l'époque, était d'attirer les couches cultivées et aisées des Aroumains en les intéressant économiquement et en leur faisant une offre éducative alléchante. Une réussite en ce sens aurait considérablement rehaussé le prestige du mouvement national au sein des Aroumains, comme montré dans le télégramme ; « Aux yeux des Albanais et mêmes des Aroumains, cela fait perdre de son prestige au mouvement national et partant de son importance et capacité d'expansion ».

Il y avait trois instruments que les diplomates roumains envisageaient pour atteindre ces objectifs : l'économique, le culturel-idéologique et l'éducationnel,

<sup>20</sup> In Iulian Frunțașu, op. cit. pp. 18–19.

agissant en étroite interdépendance. Mais et surtout, d'importantes ressources matérielles. Aussi M. Arion attire-t-il l'attention de son ministre sur la nécessité de prendre une décision très mesurée concernant l'initiation d'une « politique plus active en Albanie », en citant le rapport no 34594/926 du ministre plénipotentiaire de Roumanie à Tirana, Ion Trandafirescu : « ranimer la conscience nationale de la population d'origine roumaine d'Albanie ne peut se faire que par une intense propagande au niveau national, économique et culturel, basée sur un programme ponctuel, avec des gens bien formés et beaucoup, vraiment beaucoup de sacrifices matériels ».

## V. CONCLUSIONS

Confrontées aux plus récentes théories de l'identité, les évaluations de nos diplomates à Tirana, pendant l'entre-deux-guerres, confirment leur pertinence. Leurs appréciations résistent à l'épreuve du temps.

La question de bon sens que tout un chacun se poserait, en ce moment, est : « A quel point l'autorité politique de Bucarest était-elle prête à mettre en valeur l'excellente analyse fournie par les professionnels du service diplomatique ? »

Eh bien, pour les familiers du langage diplomatique, l'insistance avec laquelle nos sources proposent des solutions aux problèmes des Aroumains cache aussi une critique voilée à l'adresse des chefs politiques de Bucarest, incapables d'accorder l'attention et la priorité nécessaires aux intérêts réels du pays, à cause de leurs propres intérêts ou ceux de leur lobby. Quand il propose « que le gouvernement décide s'il convient ou non d'initier une politique plus active en Albanie », M. Arion laisse entendre que les gouvernants de Bucarest étaient incapables d'assumer des responsabilités politiques dépassant les conjonctures et les calculs mesquins au niveau du parti.

Comme il est arrivé plusieurs fois dans l'histoire moderne et contemporaine de la Roumanie, le facteur politique n'a pas été à la hauteur des exigences, dans la question aroumaine, et a compromis, faute de vision et de décision, l'effort des professionnels y engagés. Par exemple, il suffirait de rappeler la manière dont, pendant l'entre-deux-guerres, l'ample action visant à implanter, en Roumanie, des colonies d'Aroumains a fait l'objet de confrontations et transactions politiciennes entre divers partis.<sup>21</sup>

A constater aussi un parallélisme entre le comportement irresponsable de la classe politique de Roumanie et le manque d'intérêt de l'élite aroumaine d'Albanie.

<sup>21</sup> « Les Macédo-Roumains éclairés pensaient à juste titre, aux désillusions et aux souffrances qui attendaient leurs frères, si confiants à l'amour de la Roumanie, quand ils se heurteront à la réalité prosaïque et dure du pays, où, à l'époque, seuls les intérêts électoraux et de partis comptaient. » (Constantin Noe, *Colonizarea Cadrilaterului*, in Hagigogu Sterie; Noe Constantin; Muși Vasile, *Colonizarea macedoromânilor în Cadrilater*, Ed. Etnologică, București, 2005, p. 41) .

Continuer l'analyse dans ce sens confirmerait combien Roumains sont les Aroumains dans leur «aroumanité».

Et n'oublions pas que le trait définitoire de la conscience nationale dans sa phase de cohérence et développement maxima est la capacité d'autosacrifice<sup>22</sup>.

A l'avenir, la réussite d'un projet national pour les Aroumains dépendra aussi de la compréhension de leurs antécédents et non seulement de la mise sur pied d'une batterie de principes, règles et mesures, car les processus socioculturels spécifiques ne sont pas des forces objectives, mais ils sont influencés par les expériences sociales, culturelles et linguistiques des individus du groupement concerné.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. Archives du MAE, problème 18, Fond 71 ;
2. Cândroveanu Hristu, Țârcomnicu Emil, *Despre aromâni* (interview), Ed. Fundației Culturale "Părinteasca Dimândare", București, 2006
3. Frunțașu Iulian, *O istorie etnopolitică a Basarabiei*, Ed. Cartier, București, 2004 ;
4. Hagigogu Sterie ; Noe Constantin ; Muși Vasile, *Colonizarea macedoromânilor în Cadrilater*, Ed. Etnologică, București, 2005 ;
5. Iordan Constantin, *Minoritățile etnice în sud-estul european după primul război mondial: dimensiunile unei probleme europene*, Ed. "Curtea Veche", București, 2002 ;
6. Iordan Constantin, *România și relațiile internaționale din Sud-Estul Europei, 1919–1924*, Ed. All Istoric, București, 1999 ;
7. Tanașoca Anca, Tanașoca Nicolae Șerban, *Unitate romanică și diversitate orientală*, Ed. Fundației Pro, București, 2004 ;
8. Țârcomnicu Emil, *Idenitate românească sud-dunăreană. Aromânii din Dobrogea*, Ed. Etnologică, București, 2004 ;
9. Zbucă Gheorghe, Dobre Cezar, *Români în lume, secolul al XX-lea*, vol. II, Ed. Colias, București, 2005 ;
10. Zbucă Gheorghe, *România și Războaiele Balcanice, 1912–1913, Pagini de istorie sud-dunăreană*, Ed. Albatros, București, 1999 ;
11. Zbucă Gheorghe, *O istorie a românilor din Peninsula Balcanică, secolele XVIII–XIX*, Ed. "Biblioteca Bucureștilor", 1999.

<sup>22</sup> In Iulian Frunțașu, op. cit., p. 73.